

Observatoire national interministériel de sécurité routière

Observatoire des vitesses troisième trimestre 2009¹

N°23 – février 2010

SYNTHESE

La situation en cette fin 2009 est relativement stable. On observe en effet globalement un maintien des taux de dépassement des vitesses limites de plus de 10 km/h à des valeurs proches de 10 % pour les véhicules de tourisme et les poids lourds. On note des progrès quant au comportement des motocyclistes, même si leur taux de dépassement reste nettement plus élevé. Le nombre de grands excès de vitesse (au moins 30 km/h au dessus de la limite) reste le fait d'une faible minorité (environ 0,5%). En ce qui concerne la vitesse moyenne tous réseaux confondus, elle est en baisse assez sensible. Par ailleurs le nombre de contraventions pour excès de vitesse a sensiblement diminué au cours de ce dernier trimestre 2009, comme traditionnellement après la période estivale.

Au cours du troisième trimestre 2009, le taux de dépassement de plus de 10 km/h des vitesses limites par les conducteurs de voitures de tourisme (10,8 %) s'est légèrement dégradé par rapport au trimestre précédent (9,1%). La proportion de dépassement de ces vitesses par les motocyclistes est également en baisse sensible, passant pour les mêmes périodes de 26,8 % à 24,7 %. On constate également une légère amélioration pour les poids lourds où le taux passe de 10,9 % au deuxième trimestre 2009 à 9,8 % au troisième trimestre 2009.

En ce qui concerne l'indice synthétique dit « vitesse moyenne », la situation s'est améliorée en cette fin d'année 2009 (- 0,6 km/h).

Pour les réseaux de rase campagne, la situation est pratiquement stable, aucun d'entre eux ne se signalant ni par un progrès ni par une détérioration sensible du comportement de ses usagers. Cette remarque est valable également pour les réseaux urbains. Tout juste observe-t-on une baisse légère de la vitesse dans les artères des centres-villes.

La proportion des grands excès de vitesse (dépassement de plus de 30 km/h) est en légère hausse et se situe à 0,51 % contre 0,44 % le trimestre précédent.

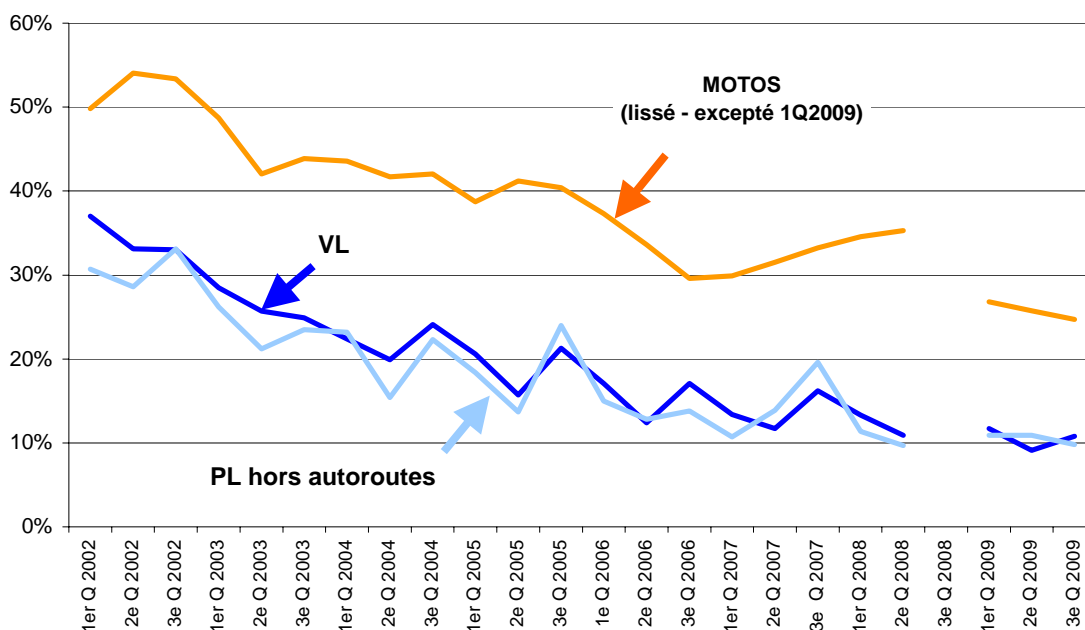
En ce qui concerne l'activité de contrôle, on constate que même si le nombre de contraventions est en hausse, la proportion de contraventions issues des contrôles aléatoires (contrôle traditionnel et dispositifs automatiques embarqués), est en légère baisse depuis un an (55 % de l'ensemble des contrôles contre 58 % un an auparavant)

Attention : Le programme de relevé des vitesses ayant été interrompu au cours du dernier trimestre 2008, les valeurs se rapportant à cette période ne sont pas renseignées dans les séries statistiques présentées dans cette note.

¹ Pour de plus amples informations sur la méthodologie, voir sur le site à la rubrique bilan 2008 / comportement la note « mesure de vitesse »

1. Dépassement de plus de 10 km/h de la vitesse limite autorisée

Taux de dépassement > à 10 km/h des vitesses maximales autorisées



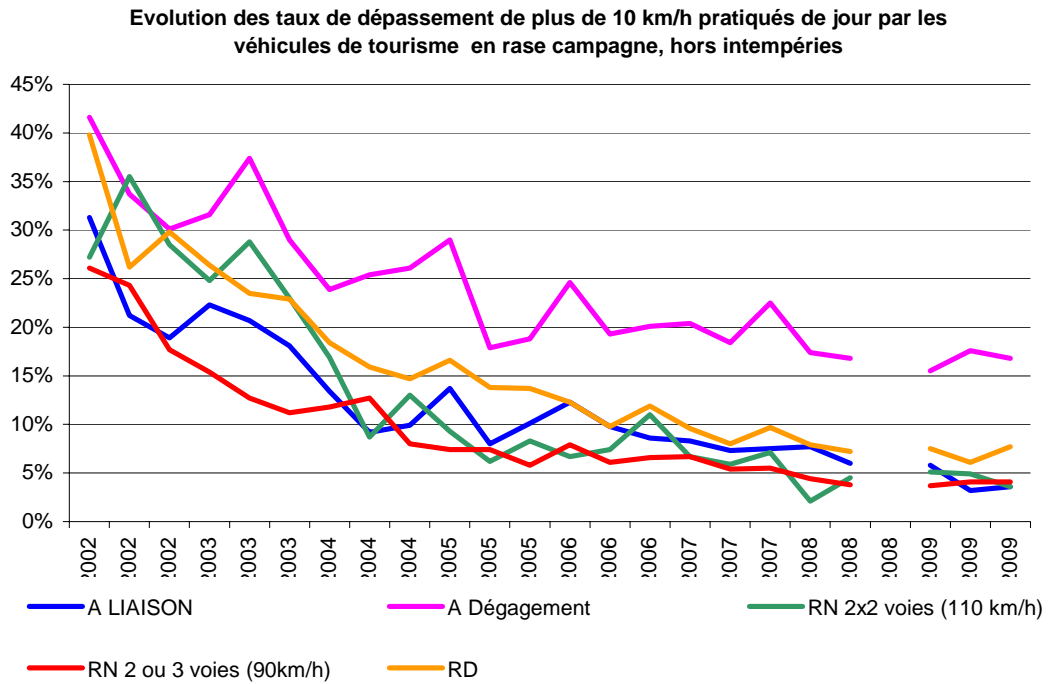
* Le faible effectif des observations s'ajoutant à la forte saisonnalité du comportement des motards nous ont conduit à présenter pour cette catégorie d'usagers une série lissée. Le lissage s'effectue par extrapolation d'une moyenne glissante sur les relevés des trois derniers quadrimestres. Le programme de relevé des vitesses ayant été interrompu au cours du dernier quadrimestre 2008, cette opération n'a pu être appliquée aux deux premiers quadrimestres de l'année 2009 dont les valeurs sont de ce fait, à considérer avec beaucoup de précaution.

Pour les VL et poids lourds : les observations du troisième quadrimestre 2009 portent sur 58 411 VL, 3 495 poids lourd et 1 223 motos (**mesures faites hors voisinage des radars automatiques**).

Les taux relevés au cours du troisième quadrimestre de l'année 2009 pour les poids lourds et les motos sont en progrès par rapport au quadrimestre précédent. C'est le comportement des motocyclistes qui a marqué les progrès les plus sensibles en 2009, même si la marge d'erreur reste non négligeable en raison du faible effectif observé. En revanche le taux de dépassement des véhicules légers est en léger retrait, légèrement au-dessus des 10 %.

... / ...

2. Taux de dépassement de plus de 10 km/h pour les véhicules de tourisme, de jour, sur les différents types de réseau.

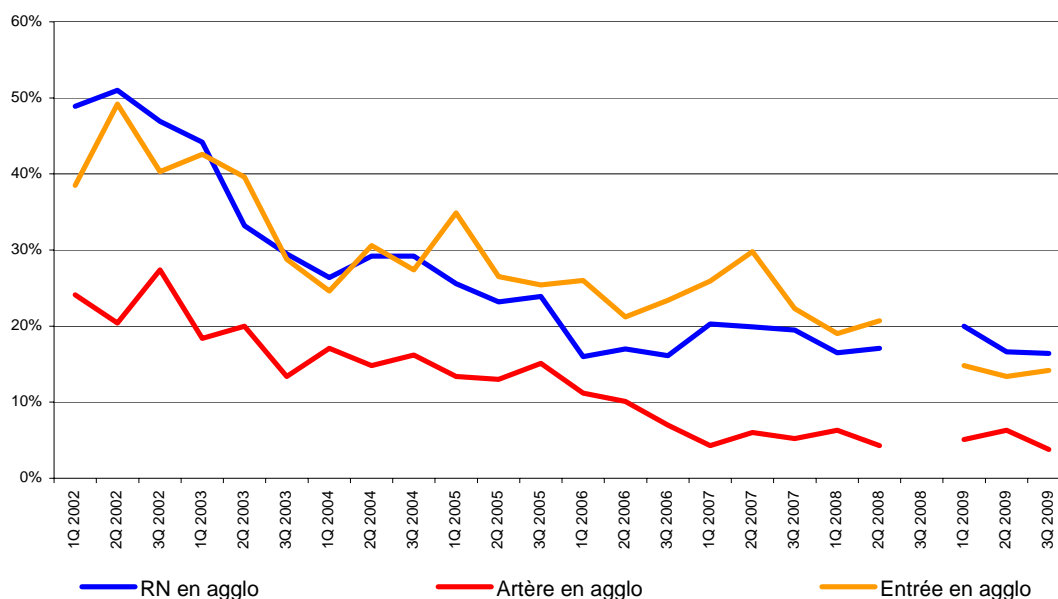


NOTA : Pour ne pas introduire de biais lié aux conditions météorologiques différentes sur les périodes observées, les mesures concernant l'évolution des vitesses sur les différents types de réseau ont été restreintes aux relevés « hors intempéries ». Au cours du troisième quadrimestre 2009, le sondage a porté sur 32 308 véhicules de tourisme

Au cours du troisième quadrimestre 2009, et par rapport quadrimestre précédent, on observe une légère diminution des taux de dépassement de plus de 10 km/h de la vitesse limite par les véhicules de tourisme sur les autoroutes de dégagement et les routes nationales à 2x2 voies. Le comportement des automobilistes est en revanche en retrait sur le réseau des routes départementales.

... / ...

Evolution des taux de dépassement de plus de 10 km/h pratiqués de jour par les véhicules de tourisme en milieu urbain, hors intempéries



Au cours du troisième quadrimestre 2009, le sondage a porté sur 8 655 véhicules de tourisme

En milieu urbain, on remarque au cours du troisième quadrimestre 2009 une baisse sensible de la proportion des dépassements de vitesse dans les centres-villes, les taux de dépassement dans les traversées d'agglomération par route nationale et les voies d'entrée/sortie restant quasiment stables

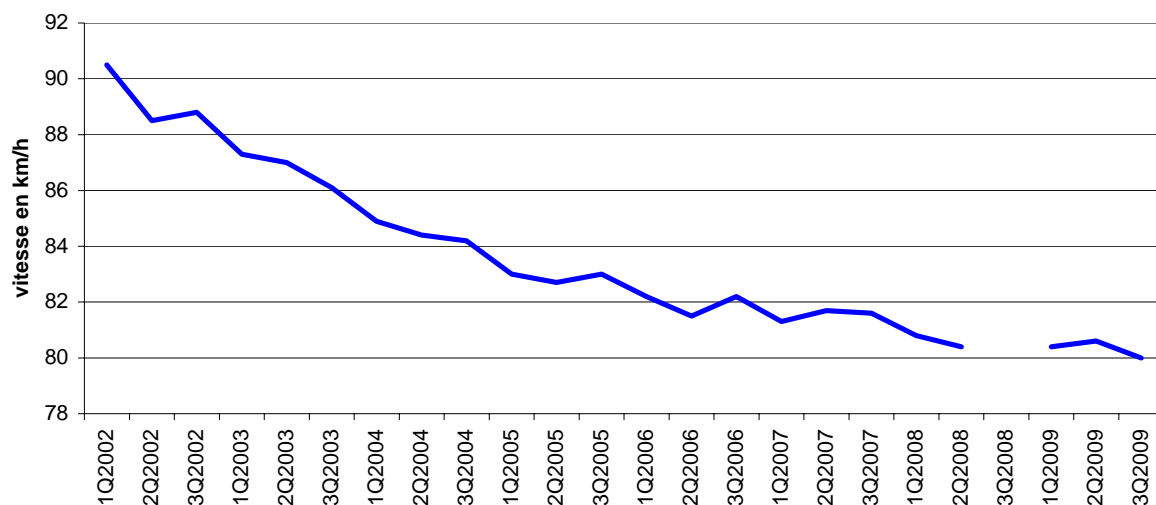
3. Vitesse moyenne pratiquée par les véhicules de tourisme

Si on examine l'évolution de l'indicateur synthétique² depuis deux ans, tous réseaux confondus, on constate un certain essoufflement dans l'évolution des comportements. La vitesse moyenne au cours de ce troisième quadrimestre 2009 a cependant légèrement décliné avec une valeur inférieure de 0,6 km/h à celle observée lors du quadrimestre précédent. La vitesse moyenne de 80 km/h relevée au cours du troisième quadrimestre 2009 est la plus basse depuis que l'indicateur existe sous cette forme (1998).

Depuis le début de l'année 2002, la vitesse moyenne des véhicules de tourisme baisse régulièrement de 90,5 km/h au cours du premier quadrimestre 2002 à 80 km/h au troisième quadrimestre 2009 soit 10,5 km/h de diminution (ou - 11,6 %).

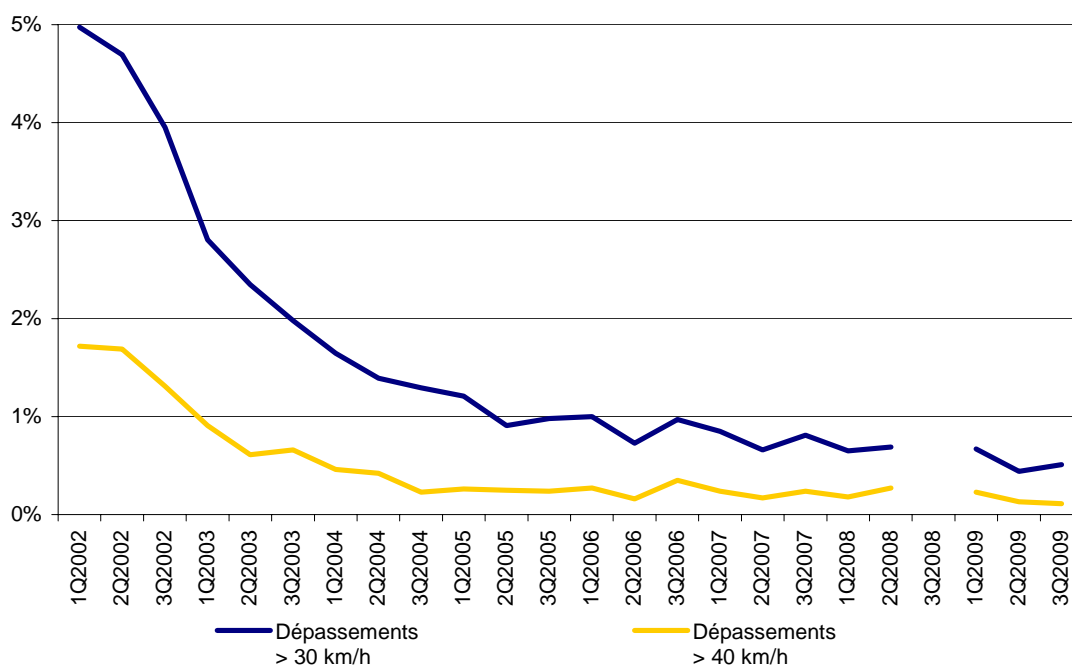
² Les valeurs de vitesse moyenne présentées dans ce tableau sont données par un indicateur synthétique qui tient compte d'une certaine répartition du trafic entre les différents types de réseaux tant urbains (voies d'entrée/sortie, centres-villes, traversées de petites agglomérations) que de rase campagne (autoroutes de liaison, de dégagement, routes nationales et départementales), de jour comme de nuit, en situation de circulation non contrainte. Cette répartition est celle de l'année 1998. Afin de préserver la comparabilité des indices d'année en année, elle n'est pas actualisée jusqu'à aujourd'hui. Cet indice synthétique, dit « vitesse moyenne », ne reflète donc plus une moyenne réelle des vitesses libres pratiquées sur le réseau actuel : c'est une vitesse libre moyenne « à distribution des trafics égale », qui permet de mettre en évidence l'évolution pure de la vitesse en s'affranchissant des effets de transferts de trafic inter-réseaux.

**Evolution de la vitesse moyenne des VL
(indicateur synthétique tous réseaux confondus)**



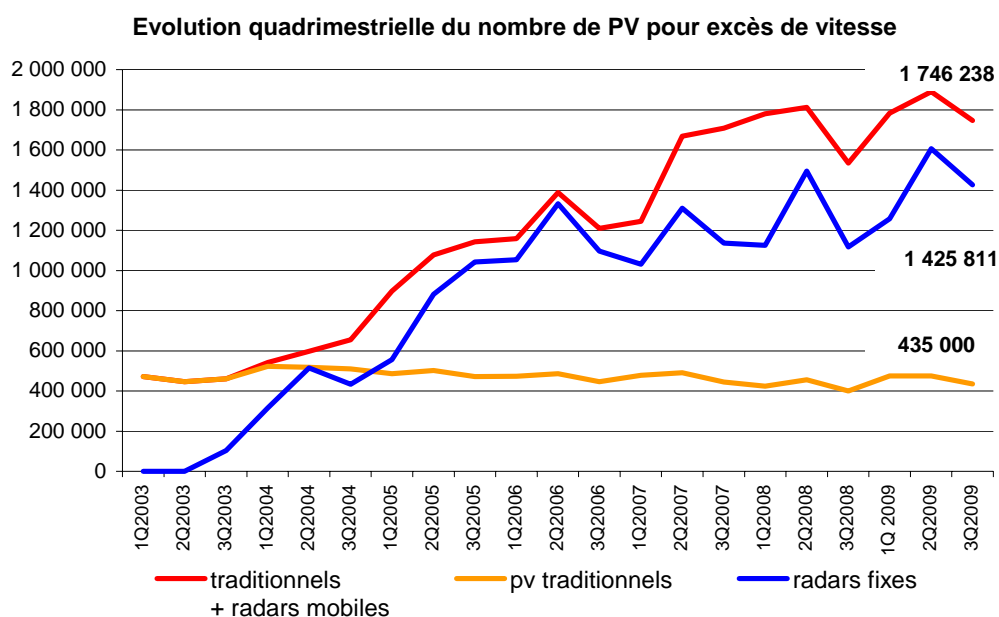
4. Grands excès de vitesse (tous véhicules et types de réseaux)

Grands excès de vitesse



Après une forte baisse entre 2002 et 2004, la proportion des grands excès de vitesse s'était stabilisée autour de 1 % pour les dépassements de la vitesse limite autorisée de plus de 30 km/h et autour de 0,2 à 0,3 % pour les dépassements de plus de 40 km/h. Depuis le début de l'année 2006, la tendance à la baisse est repartie, mais de façon plus atténuée, avant de se stabiliser à partir de l'été 2007. Dans ce contexte, les taux relevés au cours du troisième quadrimestre 2009 marquent un nouveau progrès avec 0,51% pour les taux de dépassement d'au moins 30 km/h et 0,11 % pour les taux de dépassement d'au moins 40 km/h.

5. Activité de contrôle et de sanction des forces de l'ordre



Sources : DLP AJ + mission DPICA

NB : attention, les données sont présentées désormais par séries quadrimestrielles et non plus mensuelles

On observe régulièrement une hausse des contraventions pour excès de vitesse au cours de la période estivale, notamment celles constatées par les radars fixes, la raison principale étant que la proportion de trajets non habituels (où la surprise du radar joue plus fréquemment) est plus importante avec les migrations de l'été. Au cours du troisième quadrimestre 2009, le contrôle aléatoire (radars traditionnels + radars mobiles) a représenté 55 % de l'ensemble des contraventions contre 58 % au cours du troisième quadrimestre 2008. Quant aux contraventions issues du contrôle traditionnel, elles représentaient au troisième quadrimestre 2009, 13,7 % de l'ensemble des contraventions vitesse, contre 15,1 % au cours du troisième quadrimestre 2008.

Signalons que le parc des radars automatiques est passé de 2 300 fin 2008 (1 473 fixes et 827 embarqués) à 2 593 fin 2009 (1 661 fixes et 932 embarqués) soit une augmentation de 293 radars fixes (+ 12,7 %) et de 105 radars embarqués (+ 12,7 % également).